

## QUESTIONS GENERALES

## CHAPITRE 5

**LA CONSTITUTION DES ARCHIVES  
DES OPERATIONS DE COLLECTE***Francis GENDREAU*

Nombreux sont les démographes travaillant sur les données africaines qui se heurtent à des difficultés importantes pour retrouver des informations sur les opérations de collecte réalisées au cours des années passées. Le problème ainsi posé est celui de la constitution, puis de la conservation des archives des opérations de collecte, problème sur lequel l'attention a été attirée à plusieurs reprises (CANTRELLE & PELTIER, 1974 ; LOCOH, 1985).

Cette question doit figurer parmi les préoccupations des démographes qui réalisent aujourd'hui des opérations de collecte.

Une remarque préliminaire permettra tout d'abord de préciser le champ du problème posé. Seront examinées ensuite les raisons pour lesquelles il y a nécessité de constituer des archives. Enfin, le contenu souhaitable de ces archives sera exploré.

**1. REMARQUE PRELIMINAIRE**

On se placera ici du point de vue du démographe de collecte soucieux du devenir des documents élaborés dans le cadre de l'opération qu'il mène. Ce point de vue est limitatif, et complémentaire d'autres approches qui, elles aussi, supposent le recours aux archives, par exemple :

- a) Le chercheur aura la curiosité légitime et souhaitable de consulter des documents antérieurs à une opération de collecte, notamment les archives administratives; celles-ci sont souvent très riches et leur examen permet de recouper ou d'expliquer des résultats trouvés en matière démographique : variations passées des niveaux de fécondité ou de mortalité, périodes d'intenses flux migratoires,...

C'est ainsi par exemple, qu'un démographe produisant des estimations anciennes sur la population de la région de Ouahigouya au Burkina Faso (évolution passée de l'effectif, de la fécondité, de la mortalité, des

mouvements migratoires) aura tout intérêt à consulter les archives du "cercle" rassemblées et présentées par J.Y. MARCHAL (1980).

b) L'analyste travaillant sur des opérations de collectes passées aura besoin :

- de renseignements sur les méthodologies utilisées qui doivent figurer dans le volume ou la partie "méthodologie" de tout rapport d'enquête ou de recensement : le (ou les) questionnaire(s) utilisé(s), le plan de sondage éventuel, la description précise du champ géographique et des populations concernées par l'opération, la nature des unités de dénombrement, les textes réglementaires pris pour assurer l'exécution de l'opération, le calendrier, le budget,...;
- des publications de résultats, ce qui signifie que cinq, dix, vingt ans après, voire plus, ces publications existent encore et peuvent être consultées.

Or, l'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas et que certains documents de méthodologie ou de résultats, relatifs à des opérations réalisées il y a une dizaine ou une vingtaine d'années, sont parfois difficiles, voire impossibles, à trouver. C'est par exemple le cas de l'enquête sénégalaise de 1960-1961 dont les seuls résultats se présentent sous la forme d'une thèse multigraphiée d'accès difficile, et que l'INSEE a pris l'initiative de reproduire il y a quelques années.

## 2. DES ARCHIVES, POURQUOI ?

La réponse est simple, pour ne pas dire évidente : toute nouvelle opération de collecte se situe forcément dans le cadre d'un processus historique d'acquisition des connaissances, et il serait illusoire d'imaginer que ce processus puisse se dérouler de façon satisfaisante si l'on ne tient pas compte de l'expérience accumulée dans le passé. Aussi, le démographe de collecte, s'il se veut véritablement responsable, aura-t-il à coeur de laisser derrière lui des archives qui permettront aux chercheurs et techniciens qui opèreront après lui de bénéficier du maximum d'enseignements tirés de l'opération qu'il aura réalisée.

A ce principe général correspondent deux grandes catégories d'applications :

a) D'une part, tous les documents relatifs à la méthodologie utilisée lors d'une opération sont susceptibles d'éclairer à la fois les chercheurs qui auront à travailler à l'avenir sur des analyses complémentaires de cette opération et les responsables futurs de nouvelles opérations.

Si certains de ces documents se trouvent généralement dans le "rapport méthodologique", il en est d'autres qui n'y figurent pas, le plus souvent du fait de leur volume. On mentionnera à titre d'exemple le manuel de l'agent enquêteur ou recenseur, auquel il faut souvent se référer pour connaître exactement la nature des renseignements recueillis.

b) D'autre part, les documents d'enquête eux-mêmes, c'est-à-dire les originaux remplis au cours de l'opération peuvent donner lieu à consultation, voire à une nouvelle exploitation. Il s'agit ici essentiellement :

- des documents cartographiques élaborés dans le cadre d'un recensement et qui sont bien évidemment susceptibles d'être utilisés à l'occasion d'une enquête par sondage réalisée à la suite du recensement, celui-ci constituant la base de sondage, ou de servir de point de départ pour la cartographie du recensement suivant ;

- des questionnaires eux-mêmes dont l'utilité peut être multiple :

- . retour sur le terrain dans le cadre d'une enquête de contrôle post-censitaire, d'une enquête complémentaire, ou d'une enquête à passages répétés dont l'opération initiale constituerait le premier passage ;

- . utilisation plus lointaine, par exemple pour une "enquête renouvelée" (exemple du Burkina Faso où les questionnaires de l'enquête de 1960-1961 ont été réutilisés pour une nouvelle enquête en 1972-1973) ou même pour une nouvelle saisie informatique (exemple du Togo où les questionnaires du recensement de 1970 ont fait récemment l'objet d'une nouvelle saisie sur un échantillon au vingtième) ;
- . réutilisation en fonction du développement de techniques d'analyse indirecte reposant sur des données déjà collectées mais devant faire l'objet de dépouillements spécifiques (par exemple la méthode dite "des propres enfants" de LEE JAY CHO, qui implique de rattacher à chaque femme ses enfants recensés sous le même toit, classés par âge).

### 3. QUELLES ARCHIVES ?

Les pages précédentes montrent qu'il faut envisager plusieurs types d'archives, qui n'auront pas toutes la même destination.

#### a) Le dossier méthodologique de l'opération

Il est important de prévoir, dès le début de l'opération, que sera constitué, un dossier complet comprenant tous les documents utilisés, particulièrement :

- le dossier de l'enquête-pilote ;
- les modèles de questionnaires : feuille de logement ou de ménage, questionnaire individuel, "populations comptées à part", questionnaire fécondité, questionnaire bâtiment...;
- les manuels d'instructions, notamment celui de l'agent enquêteur ou recenseur mais aussi le manuel du contrôleur, celui du superviseur...;
- les bordereaux en tous genre : cahiers de village, feuilles de district, carnets de tournée, fiches récapitulatives...;
- les documents de type administratif : carte d'agent recenseur...;
- les affiches utilisées pour la publicité, ainsi que les autres supports publicitaires (boîtes d'allumettes, autocollants, timbres...) et le rappel des émissions à la radio et à la télévision ;
- les documents relatifs à l'exploitation, notamment sur le plan général de traitement, les codes utilisés, et les programmes de contrôle et d'apurement des fichiers.

Pour une opération nationale, telle qu'un recensement, une centaine de dossiers au moins devraient être constitués et diffusés largement :

- au sein du pays, auprès des administrations concernées, des universités, des centres de recherche...;
- auprès des services statistiques des autres pays africains ;
- auprès d'un certain nombre d'institutions étrangères ou internationales : CEA, IFORD, écoles régionales de statistique, universités et centres de recherche étrangers...

Pour des opérations plus limitées, portant sur une région ou sur un effectif restreint, le même souci de constitution d'archives et de leur conservation dans des lieux adéquats et diversifiés devrait être respecté avec le même soin.

### b) Les questionnaires

Ils doivent être impérativement archivés dans de bonnes conditions pendant une certaine durée qui ne devrait pas être inférieure à au moins 10 ou 15 ans. Un archivage dans de bonnes conditions signifie qu'ils doivent être :

- rangés et classés, sinon ils ne seront pas utilisables ;
- protégés (des intempéries, des rongeurs...);
- accessibles relativement facilement.

### c) Les autres documents d'enquête

Quatre types de documents au moins méritent eux aussi un archivage semblable au précédent :

- le dossier administratif initial (présentation de l'opération, budget et sources de financement) ;
- les documents cartographiques ;
- les documents de terrain, en particulier les cahiers de tournée ;
- les archives scientifiques : documents relatifs au plan de sondage, à l'enquête-pilote, à l'enquête post-censitaire, à l'exploitation...; listings non publiés,...

## 4. LES SUPPORTS INFORMATIQUES

Il s'agit essentiellement des disquettes et bandes magnétiques. Elles doivent impérativement être conservées par le service statistique en au moins deux exemplaires stockés en deux endroits différents par mesure de précaution, à l'abri de l'humidité, de la chaleur et du magnétisme. Il faut y joindre le dossier de bande ou la grille de saisie. De plus, comme généralement les noms des personnes enquêtées n'ont pas été saisis, il faut envisager, une fois les publications officielles parues, la possibilité de leur duplication et de leur cession à des universités ou des centres de recherche, moyennant certaines précautions quant à leur utilisation, précisées dans un protocole ad hoc.(1)

## 5. CONCLUSION

Ces quelques réflexions et propositions auront atteint leur but si elles sensibilisent les responsables des opérations de collecte au problème de l'archivage. Si, dans le passé, des déficiences ont été fréquemment constatées en ce domaine, on peut les expliquer par les conditions précaires du fonctionnement de jeunes services statistiques, l'absence de cadres et de locaux, ou tout simplement par l'existence d'autres préoccupations ou priorités. Il faut espérer que ce n'est plus le cas de la situation actuelle de la plupart des services. Aussi, un effort doit-il être sérieusement consenti pour progresser dans la voie de la constitution et de la conservation des archives démographiques. Dans la plupart des pays existe un organisme responsable des "archives nationales" qui peut sans doute apporter un appui, voire des éléments de solution (des locaux, par exemple).

---

(1) Des initiatives internationales ont été prises ces dernières années pour faciliter la diffusion de données brutes. C'est le cas par exemple de la Banque dynamique de données créée conjointement par l'Institut international de statistique (IIS) et l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population (UIESP).

**CEPED - UIESP - IFORD**



**DE L'HOMME  
AU CHIFFRE**

Réflexions  
sur l'observation démographique  
en Afrique

édité par  
**Louis LOHLE-TART et Rémy CLAIRIN**  
avec la collaboration de  
**Michel FRANÇOIS et Francis GENDREAU**